Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_184-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 15 décembre 2025
Délibération D25-184

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 39
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : François Hamon

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Roger Héré **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Guimaëc** : Pierre Le Goff à François Hamon **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix :** Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Hervé Le Ruz **Plouigneau** : Joëlle Huon à Joseph Irrien, Odette Colas à Roger Héré **Plourin-lès-Morlaix** : Claude Poder à Morgane Bicrel **Taulé** : Gilles Creach à Aude Goarnisson.

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Plouigneau** : Johny Delépine **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski.

Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Rapporteur : François Girotto

L' article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipule que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_184-DE

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, ***sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette****.*

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite du tiers des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. « Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.»

Le conseil est invité à autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, par chapitre et pour chacun des budgets (budget principal et budgets annexes).

Il est précisé que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M43, M49 et M4 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 3 décembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_184-DE

Budget	Chapitre voté	Montant maximum
31 - PRINCIPAL		
	20	335 408,95
	2019101	0,00
	2019102	66 666,67
	2021103	0,00
	2021104	538 666,67
	20223102	0,00
	20223103	333 333,33
	20223104	381 628,13
	20223105	0,00
	20233102	0,00
	20233103	0,00
	20233104	0,00
	20243101	133 666,67
	20253101	33 333,33
	204	3 017 617,80
	21	1 358 908,32
	23	2 802 173,77
	26	62 500,00
	27	100,00
	4581	1 192 825,88
Total Budget Principal (M57) TTC		10 256 829,50
33 - TRANSPORTS		
	20	0,00
	21	351 495,39
	27	0,00
Total Budget annexe transports (M43) HT		351 495,39
39 - IMMOBILIER		
	20	1 372,74
	21	39 311,09
	23	570 218,64
	27	610 902,47
Total Budget annexe Immobilier (M57) HT		1 221 804,94

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_184-DE

Budget	Chapitre voté	Montant maximum
43 - PORTS		
	20	90 835,00
	21	144 495,80
	23	9 644,07
	27	0,00
Total Budget annexe Ports (M4) HT		244 974,87
44 - EAU DSP		
	20	12 500,00
	21	0,00
	23	155 640,05
	27	0,00
Total Budget annexe EAU DSP (M49) HT		168 140,05
45 - ASSAINISSEMENT DSP		
	20	3 750,00
	21	33 190,60
	23	47 359,60
	4581	0,00
Total Budget annexe Assainissement DSP (M49) HT		84 300,20
48 - RESEAU DE CHALEUR		
	21	18 944,64
	23	16 575,07
Total Buget annexe Réseau de Chaleur (M4) HT		35 519,72
49 - ESPACES EVENEMENTIELS		
	20	750,00
	21	15 500,00
	23	0,00
	27	0,00
Total Budget annexe Espaces Evenementiels (M57)		16 250,00

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
François Hamon

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté